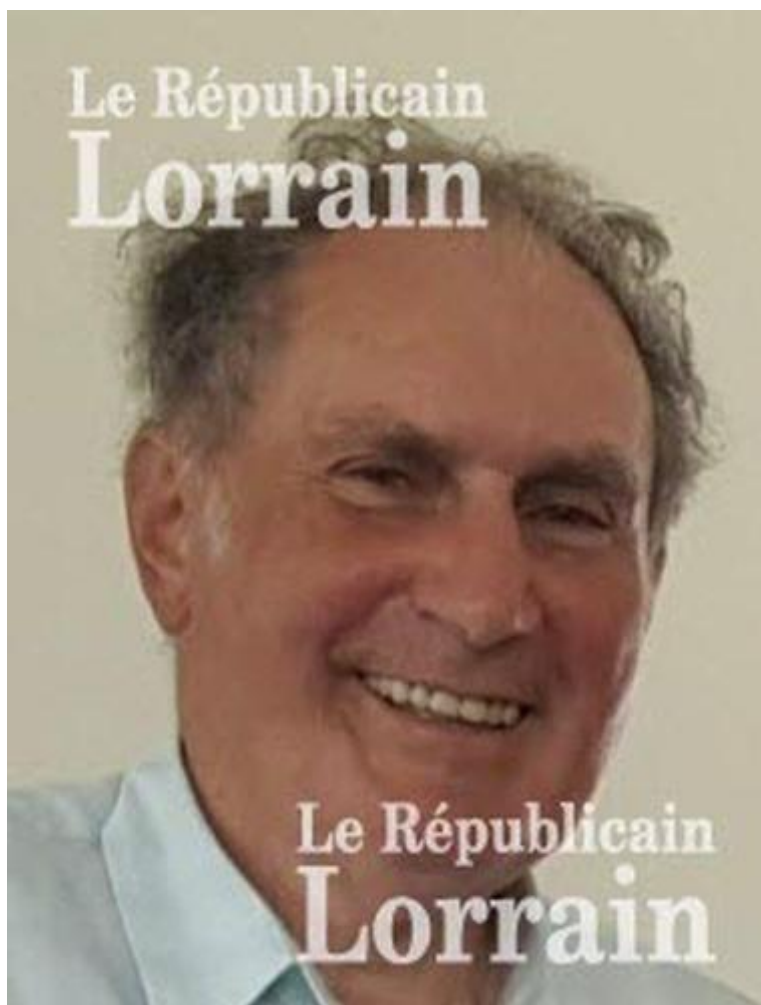


Pays de Bitche

Tubéo n'appartient pas au Pays de Bitche



«Tubéo ne nous appartient pas», croit Rémy Seiwert. Photo RL

Pannes, financements, justice. Depuis dix ans, Tubéo a fait couler beaucoup d'encre. «La marque Tubéo n'est pas la propriété de la communauté de communes du Pays de Bitche ni de l'ancien syndicat des communes... Mais de Tutor (qui fournit le flux)», croit Rémy Seiwert, président de l'ADQV, l'Association de défense de la qualité de vie, qui a cherché le vrai du faux sur internet.

Faux, répond-on à la communauté de communes. «La propriété intellectuelle de Tubéo appartient bien à la communauté de communes qui s'est substituée au syndicat des communes après la fusion. Le syndicat des communes avait engagé auprès de Tutor les démarches de transfert de propriété peu avant la fusion. La propriété intellectuelle a été transférée à la collectivité le 9 janvier 2018.»

● Nom de domaine

Rémy Seiwert s'est aussi penché sur le nom de domaine Tubéo. «D'après l'Association française pour le nommage internet en coopération, le nom de domaine tubeo.fr est enregistré par la société OVH depuis le 15 octobre 2009 pour le compte de la société PIC-S sise à Saint-Louis-lès-Bitche. D'après le site Domaintools, qui possède une base de données de plus de 320 millions de noms de domaines: tubeo.eu est toujours enregistré par la société OVH depuis le 15 février 2001, et à l'origine pour le compte de la même société que ci-dessus. Mais depuis quelques semaines, ce nom de domaine est toujours enregistré par OVH, mais n'a plus de propriétaire! Après recherches, on retrouve le titulaire de ce nom de domaine enregistré à l'origine, sur le site whois.eurid.eu et c'est la société PIC-S Sàrl à Montbronn. Le nom de domaine tubeo.com est, lui, la propriété d'Amazon en Californie.»

● Le rachat en cours

À la communauté de communes, on a une autre version. «Les noms de domaine tubeo.fr et tubeo.eu appartiennent effectivement à la société Mypics. Le 31 mai 2018, le conseil communautaire a approuvé le contrat de cession entre la communauté de communes et la société Mypics. Nous avons également proposé d'explorer d'autres pistes et de mandater un cabinet d'avocats spécialisés dans les droits pour examiner le projet de cession ainsi que son coût. Le cabinet a conclu qu'au vu de la situation héritée du syndicat des communes, le rachat du nom de domaine aux conditions fixées était la meilleure et la moins coûteuse des options. Ce rachat est en cours.»